

3 février 2022

Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine

**eaux &
viLaine**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE



Ordre du jour

-
- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 décembre**
 - 2. Validation du rapport d'activités 2021 de la CLE**
 - 3. Bilan de la mise en œuvre du SAGE 2015-2021**
 - 4. Présentation de la procédure de révision d'un SAGE et délibération de mise en révision du SAGE Vilaine**
 - 5. Points divers**
- 

1. Validation du compte-rendu de la séance du 10 décembre



2. Validation du rapport d'activités 2021



3. Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine



Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

Stage de Master 2 GAED Cartographie des Espaces à Risques - 2021

SAGE Vilaine :

Approuvé le 2 juillet 2015

14 chapitres, 45 orientations de gestion, 210 dispositions et 7 articles du règlement.

Article R212-44-1 du Code de l'Environnement :

« La commission locale de l'eau délibère sur l'opportunité de réviser le schéma tous les six ans à compter de la date d'approbation du schéma ou de sa dernière révision »

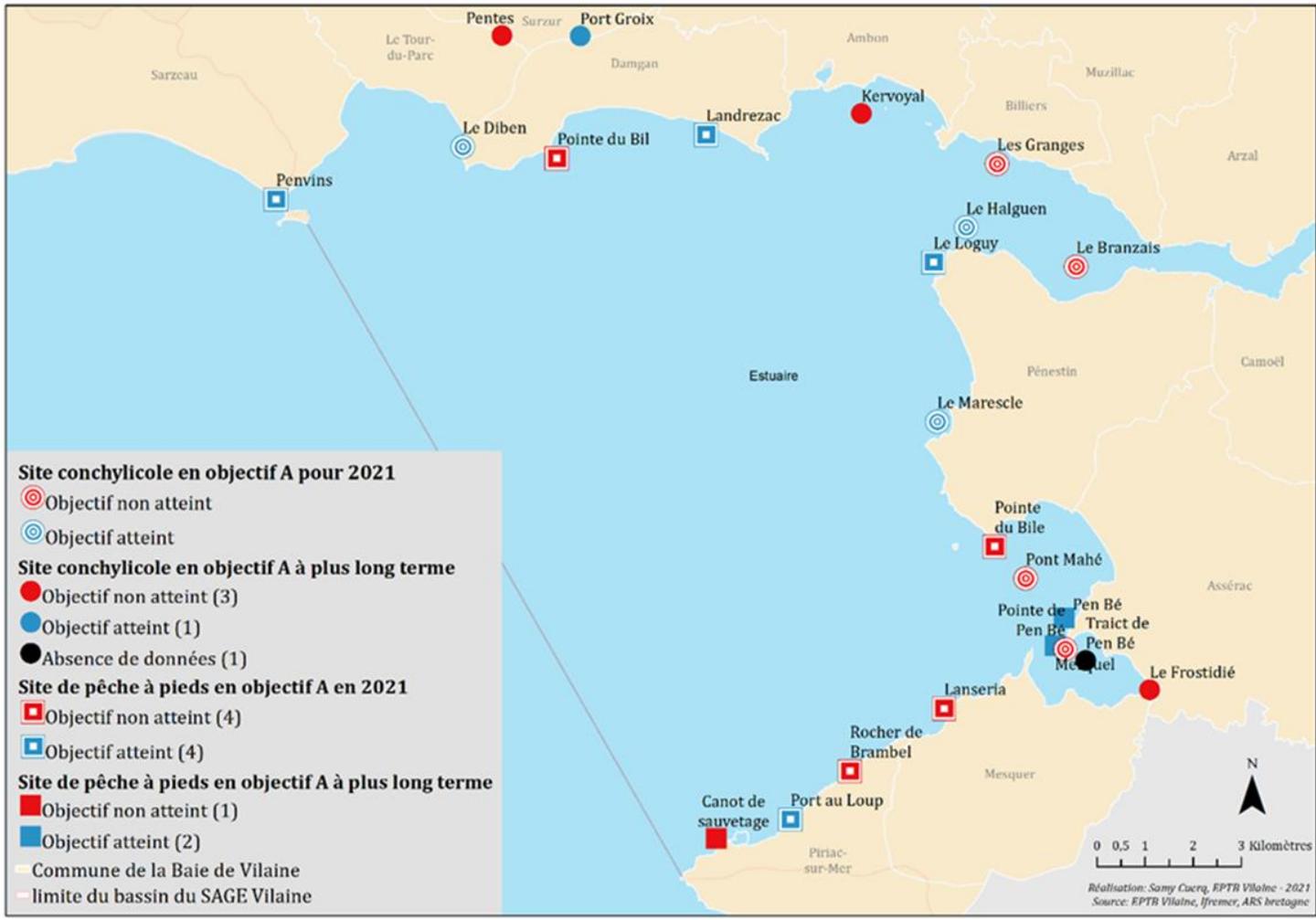
Objet du stage :

Se poser la question de la révision du document (Code de l'environnement, SDAGE, etc.)

Faible connaissance transversale du bilan des actions mises en œuvre au sein du territoire du SAGE Vilaine



Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine Exemple de l'indicateur du chapitre « Baie de Vilaine »



10 sites ont atteint la meilleure qualité bactériologique

(4 sites conchylicoles et 6 sites de pêche à pied)

Des sites n'atteignent pas l'objectif:

En 2021 : 8 sites (4 de chaque activité)

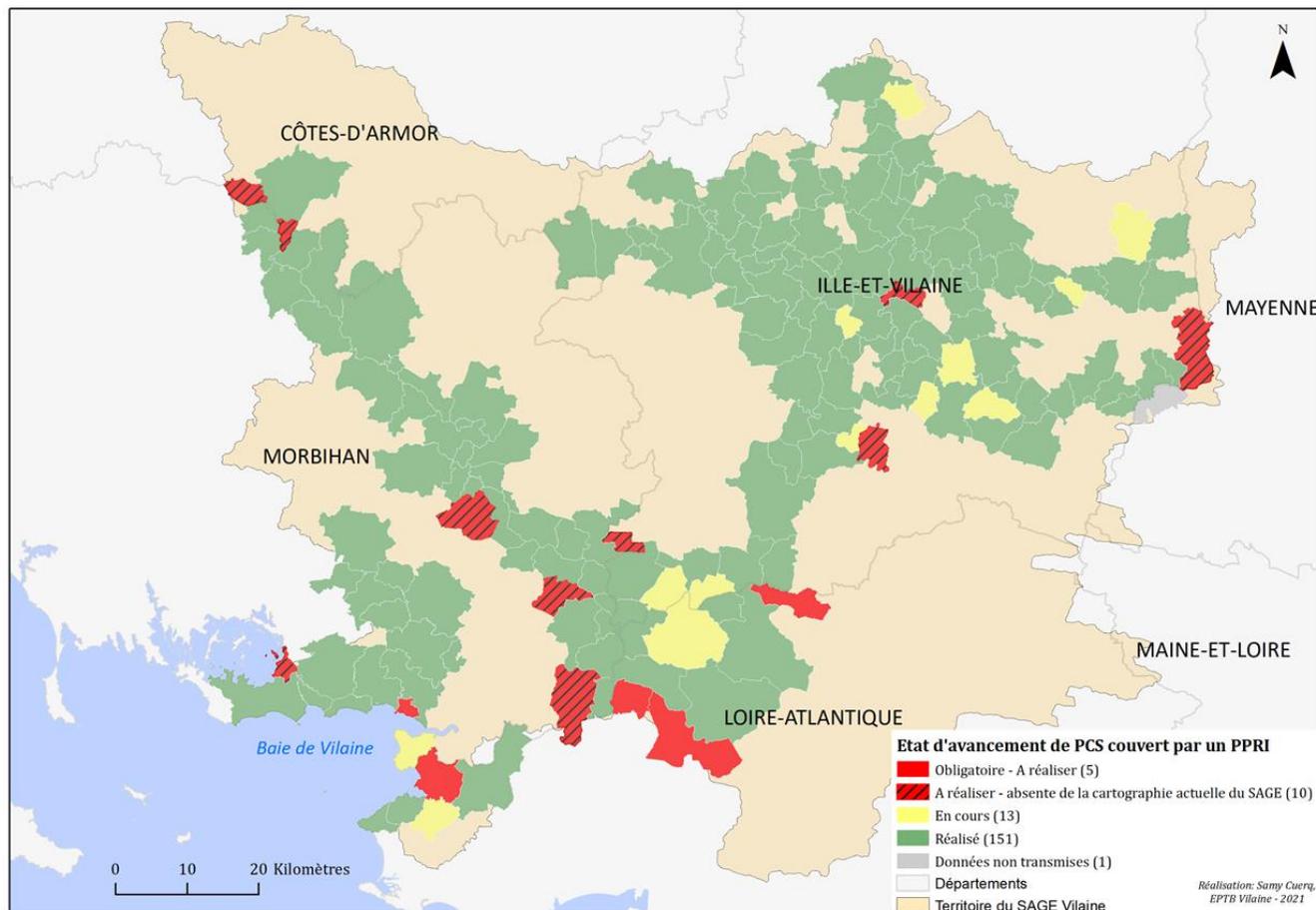
« à plus long terme » : 4 sites (3 sites conchylicoles et 1 site de pêche à pied)

Mais inversions positives de tendance observées

Etat d'avancement de l'atteinte de la meilleure qualité bactériologique dans les sites de pêche à pied et de conchyliculture en 2021

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

Exemple de l'indicateur chapitre « Prévenir le risque d'inondations »



83% des Plans Communaux de Sauvegardes (PCS) réalisés dans les zones couvertes par un PPRI ou un PPRL.

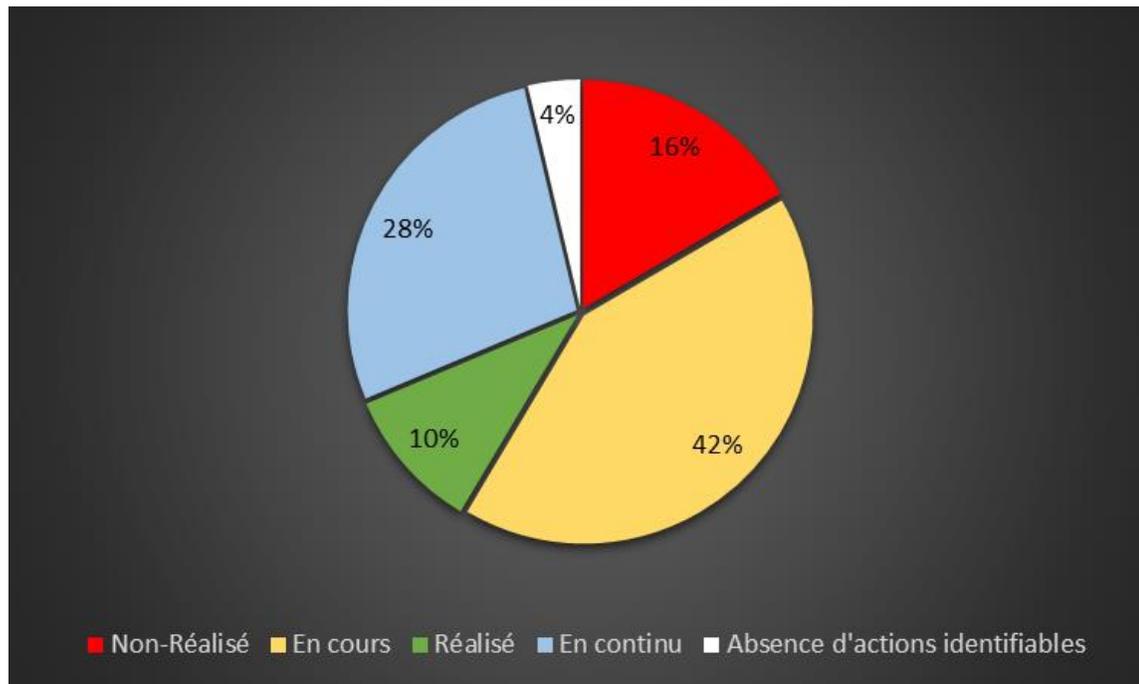
Des PCS non réalisés indiqués dans le SAGE comme obligatoires.

Des communes couvertes par un PPRI ou un PPRL mais non reprises dans la cartographie du SAGE (nécessité de mise à jour)

État d'avancement des PCS couverts par un PPRI ou un PPRL en 2021

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

La mise en œuvre du SAGE Vilaine depuis 2015



État d'avancement des dispositions du SAGE en 2021

80 % des 210 dispositions engagées

Plus d'un tiers des dispositions « **en continu** » (se renouvellent en permanence : suivi ou préconisations de gestion) => difficulté d'évaluer leur mise en œuvre

21 dispositions entièrement réalisées

11 dispositions dont la rédaction ne permet pas d'identifier une action

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

Les limites de l'étude

Une collecte de données d'avancement **pertinente mais incomplète**

Des entretiens informatifs mais manquant de représentativité

Une analyse critique qui montre les effets du futur SDAGE mais qu'une **relecture juridique renforcerait**



Des points de vues intéressants mais pas assez représentatifs de la composition de la CLE – CLE du 19 mars 2021 à Pont-Péan



Des dispositions difficiles à illustrer par des indicateurs - travaux de restructuration de l'usine d'eau potable de Férel

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

La compatibilité avec le projet de SDAGE 2022-2027

Des changements pouvant concerner le SAGE Vilaine, et des modifications posant la question de la compatibilité :

Concevoir un programme d'économies d'eau sur les secteurs très déficitaire ou très faible (7A-3)

Programme de réduction des flux d'azote sur le littoral (10A-1 à 10A-3)

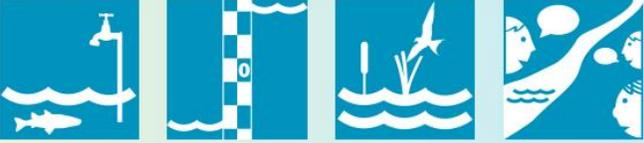
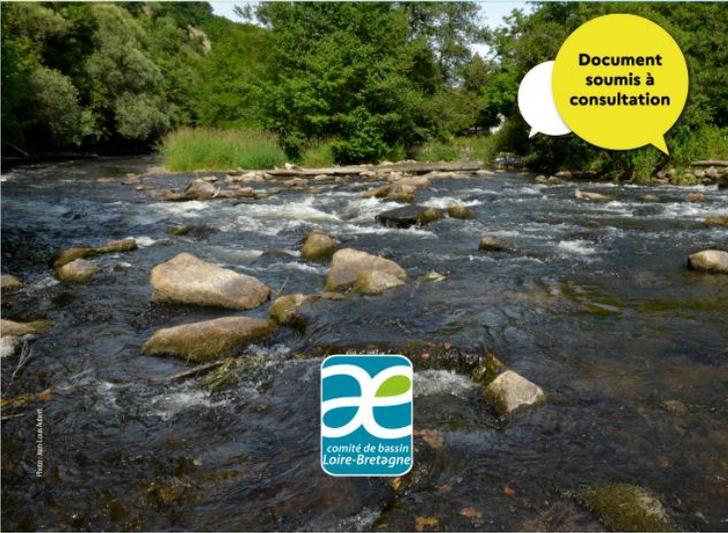
Identifier et hiérarchiser les sources de pollutions bactériologiques sur les zones de pêche à pied (10E-2)

Nappe à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP) = 35 sur le territoire de la Vilaine (6E-1)

Elaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027
du bassin Loire-Bretagne

PROJET
(22 octobre 2020)

Document soumis à consultation

Adoption par le comité de bassin le 22 octobre 2020 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027.

comité de bassin Loire-Bretagne

Octobre 2020

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Vilaine

Les préconisations



Inventaires cours d'eau – Travail achevé en 2021

Un intérêt à réviser le SAGE :

- Nécessité de prioriser les enjeux (14 chapitres,...)
- S'adapter à l'évolution du contexte réglementaire (SDAGE, Loi Labbé,...) et territoriale (cartographie tête de bassin, cours d'eau,...)
- Des thématiques insuffisamment traitées
 - (Assainissement, changement climatique,...)
- Nécessité de clarifier le document
 - (une action, un maître d'ouvrage, un niveau d'article; Réduire les dispositions de principes...)

4. Présentation de la procédure de révision d'un SAGE

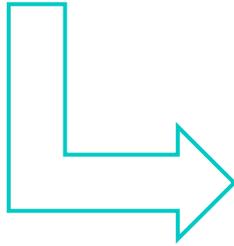


 Passage en CLE

3 février
2022



État des lieux -
diagnostic



Contenu cadré par l'article R212-36 du Code de l'environnement

- + S'appuie sur le bilan du SAGE
- Recueil des données et connaissances sur le territoire (actualisation)
- Analyse des liaisons usages / milieux, de la satisfaction des usages et des comportements des acteurs pour dégager les principaux enjeux de la gestion de l'eau (= diagnostic)





Passage en CLE

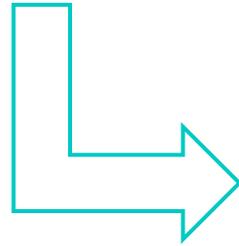
3 février
2022



État des lieux -
diagnostic



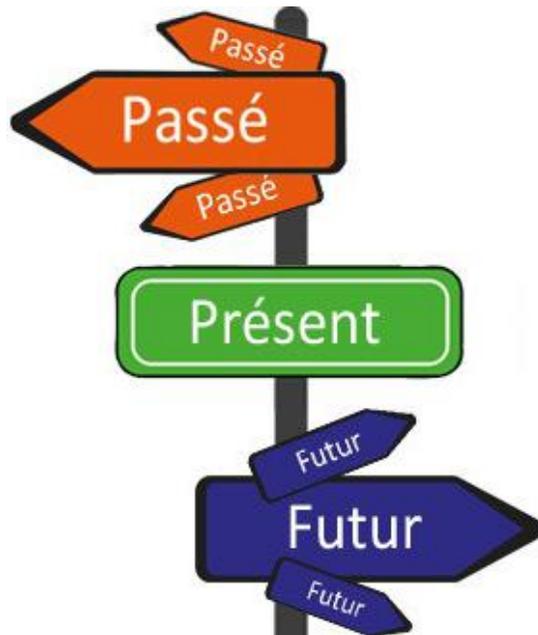
Prospective
(tendances et
scenarii)



Objectif : se projeter dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu et en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées.

Scénarios alternatifs selon :

- Des stratégies et dispositions techniques différentes
- Le niveau d'implication et d'ambitions des acteurs
- Les stratégies de financements
- ...





Passage en CLE

3 février
2022

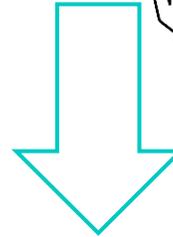


État des lieux -
diagnostic



Prospective
(tendances et
scenarii)

Stratégie de
la CLE



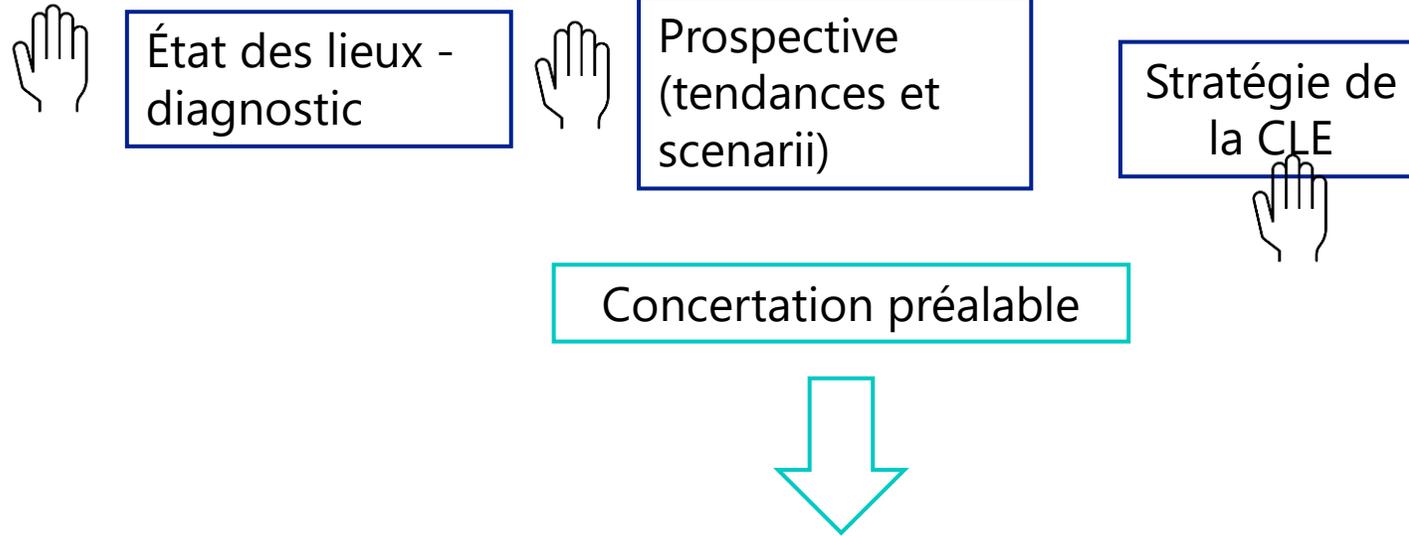
STRATEGIE

La CLE formalise les objectifs collectifs qu'elle se donne pour le SAGE en termes de milieux et usages.
En évaluant l'impact des scénarios alternatifs, la CLE choisit le scénario retenu.

→ **Étape essentielle qui détermine les objectifs généraux retenus par la CLE pour orienter le SAGE**

 Passage en CLE

3 février
2022



Procédure permettant au public de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du SAGE, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent et des impacts significatifs sur l'environnement.

Si le SAGE est mis en révision, la CLE fera appel à la [Commission Nationale du Débat Public](#) pour une procédure cadrée réglementairement : désignation d'un garant (qui propose des actions : débat, réunions, communication, site internet, etc. et le maître d'ouvrage engage la proposition ou non), délai fixe (3 mois maximum).

3 février
2022



État des lieux -
diagnostic



Prospective
(tendances et
scenarii)

Stratégie de
la CLE



Concertation préalable



Passage en CLE

Rédaction des
documents



Le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions permettant de satisfaire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les documents constitutifs sont notamment :

- Le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), construit sur la base de la stratégie. Il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et de milieux aquatiques, les objectifs et les dispositions pour les atteindre.
- Le règlement, accompagné de documents cartographiques, définit les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD, qui sont opposables aux tiers.

 Passage en CLE

3 février
2022



État des lieux -
diagnostic



Prospective
(tendances et
scenarii)

Stratégie de
la CLE



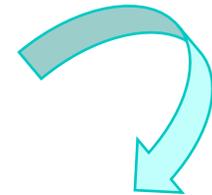
Rédaction des
documents



Concertation préalable



Évaluation environnementale



Contenu fixé par les articles R.122-20 et R212-37 du code de l'environnement

- Évaluation ayant pour but d'être un outil d'aide à la décision, proportionnée aux enjeux, qui fournit des éléments utiles pour la comparaison des scénarios, le choix de la stratégie et la communication autour du SAGE.
- Processus qui s'enclenche dès que l'état des lieux est disponible et se poursuit tout au long de la procédure



 Passage en CLE

3 février
2022



État des lieux -
diagnostic



Prospective
(tendances et
scenarii)

Stratégie de
la CLE



Rédaction des
documents

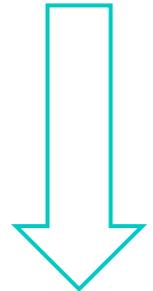


Consultations

Concertation préalable



Évaluation environnementale



La CLE est responsable de la procédure de consultation sur le projet SAGE :

- Consultation des collectivités territoriales et leurs groupements concernés
- Procédure dématérialisée de participation du public.

Les préfets approuvent le schéma révisé et son arrêté d'approbation est mis à disposition du public

4. Délibération de mise en révision du SAGE Vilaine

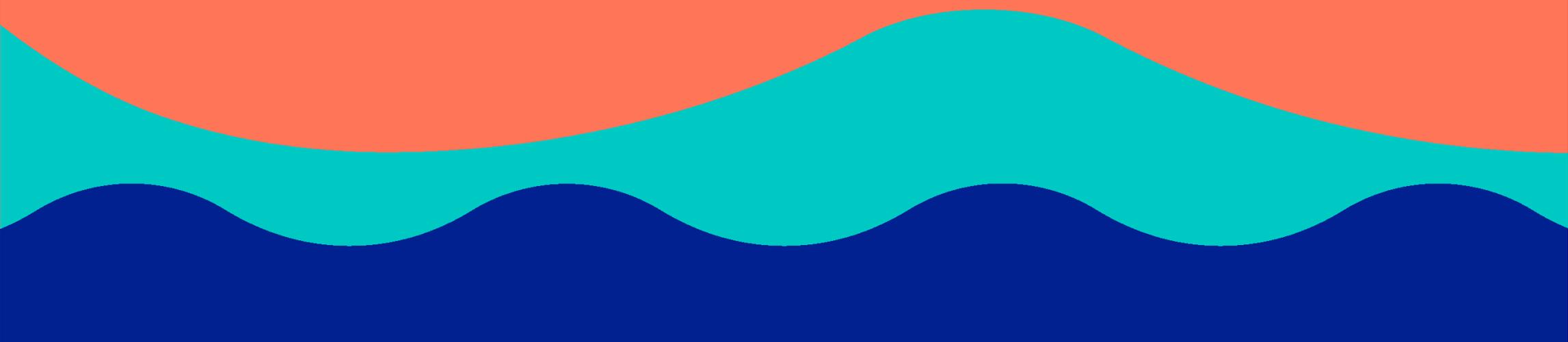


- Vu la Directive Cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil datée du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,
- Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R212-26 à R212-48 relatifs aux SAGE,
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021 ;
- Vu le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire-Bretagne 2022-2027 ;
- Vu l'Arrêté inter préfectoral du 3 juillet 1995 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, et désignant le Préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, préfet coordonnateur du bassin de la Vilaine ;
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 2 juillet 2015 portant approbation du SAGE de la Vilaine ;
- Vu l'Arrêté préfectoral du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 17 mars 2021 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine ;
- Considérant l'opportunité de réviser le SAGE de la Vilaine au vu des évolutions sur le territoire et de l'avancement des actions ;

La Commission Locale de l'Eau (**VOTE**) :

- **décide de mettre en révision le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine, avec pour principe la non-régression par rapport au SAGE en vigueur**
- **décide de faire appel à un garant de la Commission Nationale du Débat Public pour l'accompagner dans la démarche de concertation préalable**

Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

A decorative graphic at the bottom of the slide consists of three horizontal layers of wavy shapes. The top layer is a light teal color, the middle layer is a darker teal, and the bottom layer is a dark blue. The waves are stylized and flow across the width of the slide.

Phase état des lieux et diagnostic



Composition du comité technique (comité de pilotage) de suivi de l'étude :

- Partenaires financiers : AELB, Région Bretagne et Pays de la Loire
- Services de l'état : DDTM(S), DREAL, OFB
- Partenaires techniques : OEB/CRESEB, FD Pêche (2), ASTER, Bretagne Grand Migrateur, Opérateurs de bassins (x2), Chambres agriculture (Bretagne et Pays de la Loire), FD Régional agriculture biologique, Eau et rivières de Bretagne, IFREMER

Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

Concertation locale

3 février
2022

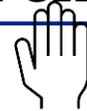


État des lieux -
diagnostic



Prospective
(tendances et
scenarii)

Stratégie de
la CLE



Rédaction des
documents



Consultations



Passage en CLE

Concertation préalable

Évaluation environnementale



Concertation locale

Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

Principes de la concertation locale (en lien avec l'étude sociologique de 2019)

=> Créations de **commissions géographiques** basées sur les COFIL des opérateurs de bassin versant, en fonctionnement de type « mini-CLE » :

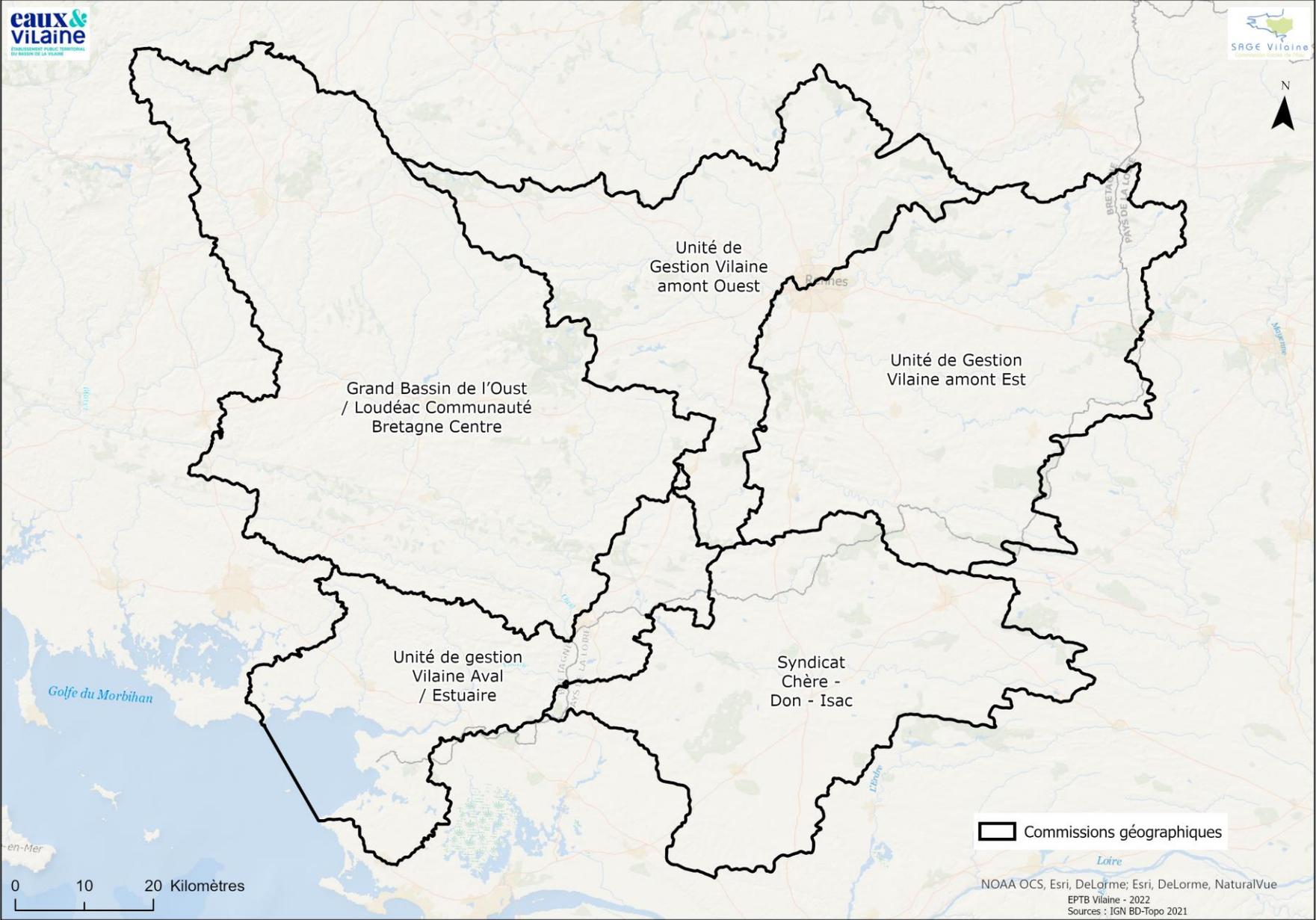
- Élargissement éventuel (selon liste des membres des COFIL)
- Au nombre de 5 : Vilaine aval / estuaire, GBO / LCBC, Vilaine amont ouest, Vilaine amont est, Chère Don Isac

=> Démarrage vers la fin de l'état des lieux / diagnostic



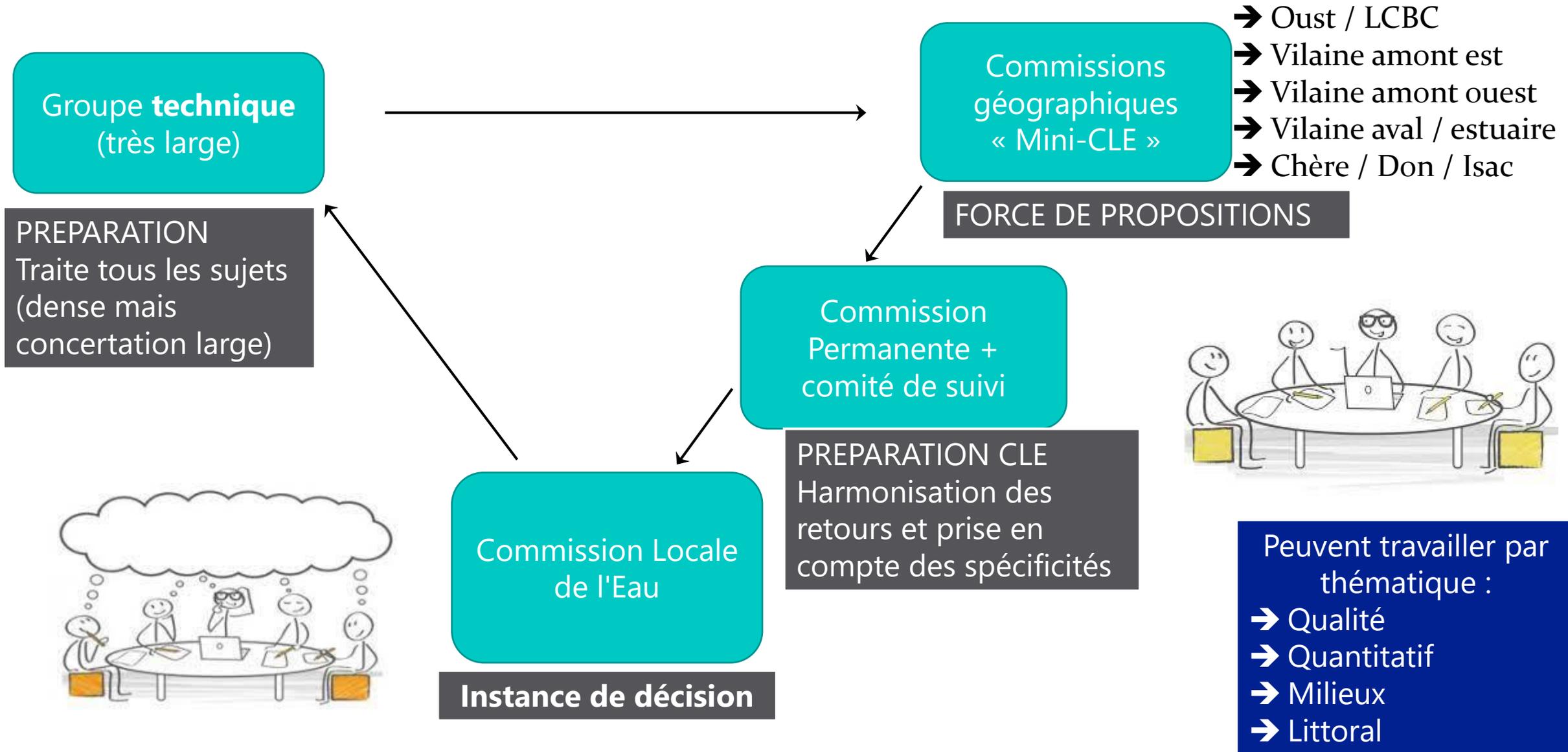
Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

Commissions géographiques



Principes sur la procédure de révision du SAGE Vilaine

Principes de la concertation locale (en lien avec l'étude sociologique de 2019)



5. Points divers





❖ Prochaine réunion :

- Séance plénière de la CLE le vendredi 6 mai – 14h

❖ Étude évaluative de la politique des SAGE (portée par le Ministère de la Transition écologique)

- Étude lancée en 2020, conclusions attendues pour fin février – début mars
- Des propositions attendues sur le contenu des SAGE, les processus d'élaboration / révision, le fonctionnement des CLE

➔ les suites données à cette étude seront suivies en parallèle des travaux de la CLE



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention



**eaux &
vilaine**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Contact

Boulevard de Bretagne - BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
02 99 90 88 44
eaux-et-vilaine.fr

